

DEMANDE D'AFFILIATION A RETOURNER AU :

AMICALE DE BELLEVUE
1, Rue du Président Maulmont
18021 BOURGES CEDEX

NOS AVANTAGES

- Plus de 50 ans d'expérience au service des familles
- 3 millions d'affiliés
- Une association spécialisée dans la prise en charge des frais d'obsèques et indépendante des opérateurs funéraires
- une association certifiée ISO 9001
- un capital versé rapidement
- un tarif compétitif
- une couverture dès l'affiliation
- une couverture possible pour toute la famille
- une offre complète et adaptée
- un produit et des formalités d'adhésion simples
- une garantie qui se cumule avec tous les régimes de prévoyance

Pour profiter des avantages qui vous sont proposés :

Remplissez la demande d'affiliation et retournez-la au Service du Personnel,

et

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter La Garantie Obsèques au 01 40 82 43 40.



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901-75009 Paris Cedex 09
Services Administratifs-19, rue Blanche-75009 Paris
Tel : 01 40 82 43 40 - Fax : 01 45 96 04 57
la.garantie.obsèques@henner.fr - www.garantie-obsèques.fr



Maison de Retraite de Bellevue
N° de contrat GOA 1

en partenariat avec

La Garantie Obsèques



Si vous souhaitez libérer vos proches des dépenses immédiates survenant en cas de décès et garantir ainsi votre tranquillité, n'hésitez pas à faire confiance à La Garantie Obsèques.

L'OFFRE DE LA GARANTIE OBSEQUES

Réservée uniquement aux agents, en activité, âgés de moins de 65 ans

➔ Une garantie financière :

- Une garantie modulable (1)
80 % du PMSS en cas de décès par maladie
120 % du PMSS en cas de décès par accident
160 % du PMSS en cas de décès par accident de la circulation

Au 1^{er} janvier 2008, Plafond Mensuel Sécurité Sociale (PMSS) = 2 773 €

- Sans examen médical, ni déclaration d'état de santé
- Immédiate dès l'affiliation (2)

➔ Une assistance aux familles :

☎ 01.53.21.24.27

● Assistance rapatriement :



Organisation et prise en charge du rapatriement du corps du lieu de décès au domicile habituel (3) ou au lieu d'inhumation en France Métropolitaine en cas de décès à l'étranger

● Assistance administrative et morale :

Une équipe d'assistance apporte aide et réconfort à la famille proche d'un participant décédé et renseigne sur les formalités et démarches administratives à accomplir, tant auprès des autorités publiques que des entreprises de Pompes Funèbres.

(1) la garantie est limitée aux frais réellement engagés concurrence de 25 % du PMSS pour les enfants de moins de 2 ans et à 50 % du PMSS pour les enfants de 2 à 17 ans

● Assistance juridique :

Une équipe de juristes fournit, immédiatement ou après recherche documentaire, tout renseignement relatif à une succession.

➔ Des services personnalisés :

● Tiers payant auprès de tous les opérateurs funéraires pour éviter l'avance de fonds : ☎ 01.40.82.43.40
ou

● Remboursement direct sous 48 heures suivant réception du dossier complet par courrier ou par fax : 01.45.96.04.57

● Protection du consommateur : intervention lorsque le montant du devis est supérieur aux normes des tarifs appliqués.

● Accords privilégiés auprès des différents réseaux de Pompes Funèbres permettant d'obtenir abattements et remises sur certains articles.

● Possibilité d'opter pour des produits individuels à des conditions préférentielles dès le départ du groupement adhérent. (4) ☎ 01.40.82.43.40

➔ Un tarif attractif adapté à la situation familiale :

● Une protection complète pour vous, pour seulement 2,59 €/mois soit 0,0935 % du PMSS.

● Une protection complète pour vous, votre conjoint (5) et vos enfants (6) pour seulement 5,19 €/mois soit 0,187 % du PMSS.

(3) si le décès a lieu à plus de 50km du domicile habituel

(4) sous réserve que l'affilié en fasse la demande dans les 6 mois suivant la cessation de sa garantie

(5) marié ou concubin lié par un certificat de concubinage (ou une attestation sur l'honneur signé des deux intéressés ainsi que de deux témoins) ou partenaire lié par un PACS

(6) tel définies au sens du code général des Impôts



DEMANDE D'AFFILIATION

(à découper et à retourner au service du personnel)

N° de contrat : GOA 1

Je soussigné(e)

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le : Tel (facultatif) :

Adresse :

➔ Demande mon affiliation au contrat Garantie Obsèques souscrit par la Maison de Retraite de Bellevue, à compter du 1^{er} 20.....

➔ Opte pour la garantie modulable

➔ Accepte que la Maison de Retraite effectue un prélèvement mensuel sur mon salaire de :

2,59 €/mois soit 0,0935 % du PMSS en règlement de la cotisation personne seule

5,19 €/mois soit 0,187 % du PMSS en règlement de la cotisation familiale

➔ Déclare :

● Avoir pris connaissance auprès du service du personnel des conditions générales de ce contrat souscrit par La Garantie Obsèques auprès des A.G.F.

● Etre en activité et âgé(e) de moins de 65 ans au moment de mon affiliation

● Etre avisé(e) que je peux demander communication et rectification de toute information me concernant et figurant sur tout fichier à l'usage de la Maison de Retraite de Bellevue ou de l'Association La Garantie Obsèques, à l'adresse de la Maison de Retraite de Bellevue.

Date

Signature

Partie à conserver dans le livret de famille